



## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE**

### **REUNION DU COMITE TECHNIQUE LOCAL**

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2018**

Le Comité Technique Local s'est réuni le **jeudi 29 mars 2018 à 9h30**, à la DDFIP de l'Orne, à Alençon, sous la Présidence de M. DACHICOURT, dans la formation suivante :

#### **REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

- M. Régis DACHICOURT, directeur départemental, Président ;
- M. Marc BORREDON, adjoint au Directeur départemental ;
- Mme Stéphanie BOCCOU, responsable du Pôle gestion fiscale ;
- M. Cédric CHOPLIN, responsable du Pôle Pilotage et Ressources.

#### **REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :**

##### **Au titre du syndicat FO DGFIP**

- M Thierry DELAUNE, titulaire ;
- M. Bruno VILLAIN, titulaire ;
- M. Joël TOUCHARD, suppléant avec voix délibérative en remplacement de M. GAUDRON.

##### **Au titre du syndicat Solidaires Finances publiques**

- M. Michel LESUR, titulaire ;
- M. Gérard BOLIS, suppléant avec voix délibérative en remplacement de M VAN PARYS.

##### **Au titre du syndicat CFDT Finances publiques**

- Mme Marie-Christine QUENTIN, titulaire ;
- M Jacques HUET, suppléant.

##### **Au titre du syndicat CGT Finances publiques**

- Mme Lætitia JUIGNET, titulaire ;
- M Jean-Jacques OESINGER, suppléant.

*Secrétariat* : Mme Cécile JOUVENCEL.

*Secrétaire adjoint* : M. Michel LESUR (Syndicat Solidaires finances publiques)

### **L'ordre du jour est le suivant :**

1. Adaptation des horaires d'ouverture des services (pour avis) ;
2. Présentation du cahier de consignes pour les agents de service techniques chargés de l'entretien et de la restauration (pour avis, suite au report de l'examen de la question lors du précédent CTL) ;
3. Bilan budgétaire de l'année 2017 (pour information) ;
4. Bilan de l'Accueil personnalisé sur Rendez- vous (APRDV) (pour information) ;
5. Plan de communication sur le Prélèvement à la Source (PAS) (pour information) ;
6. Déménagements de la Trésorerie d'Alençon Ville et campagne et de la Paierie départementale à la Cité administrative (pour information) ;
7. Réorganisation du travail des géomètres sur la mission fiscale (pour information) ;
8. Organisation du service Ressources humaines en environnement SIRHIUS (pour information);
9. Questions diverses.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance à 9h40.

#### Déclarations liminaires:

Une déclaration liminaire du Syndicat CFDT Finances publiques est lue par Mme QUENTIN et annexée au procès verbal.

Le Président indique que « Action publique 2022 » pose question au sein de la collectivité des agents, y compris des responsables de service. Il s'agit d'une réflexion qui concerne l'ensemble de l'État et non la seule DGFIP. L'annonce des axes de réflexion et des orientations devrait intervenir en avril.

Mme QUENTIN suppose que le Directeur a un niveau d'information important sur ce sujet stratégique.

Le Président répond par la négative. Puis, il insiste sur les risques psychos sociaux (RPS) et sur les conditions de vie au travail. Les premiers relais au quotidien des agents sont les responsables de service et il entend leur donner un maximum d'informations pour exercer ce rôle. Cela constituera d'ailleurs l'un des plans d'action prioritaire proposé dans le cadre du dialogue entrant du Directeur qui aura lieu le 17 avril 2018.

M. OESINGER estime que l'accent sur les RPS vise à éviter ce qui s'est passé à France Télécom il y a quelques années. Il demande s'il y aura encore un SPF dans le département dans les prochaines années.

Le Président répond que les SPF ont de la visibilité sur leur avenir puisque la fusion de ces quatre services est annoncée pour le 01/11/2018. Par la suite, le déploiement de l'accès des notaires au fichier immobilier permettra de recentrer l'action des SPF sur la publicité foncière.

M. OESINGER estime que les notaires pourraient aussi faire ce travail. De nombreuses missions sont ou vont être externalisées dans une idéologie de privatisation et de suppression des services.

### **QUESTION N°1 : Adaptation des horaires d'ouverture des services (pour avis)**

M CHOPLIN présente ce dossier. Le dernier recensement relatif aux demandes d'aménagement des horaires d'ouverture des services date d'il y a deux ans. Sept services sur six sites ont demandé à modifier leurs horaires d'ouverture : la trésorerie de Sées, la trésorerie de Bellême, la Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne, la Paierie départementale, le SIP d'Alençon, le SIP/ SIE de Mortagne et la Trésorerie de Mortagne.

Mme QUENTIN s'étonne que les horaires choisis par la Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne soient différents de ceux de la Cité, site que la Trésorerie va prochainement intégrer. Cela pourrait être source d'incompréhension pour les usagers.

M. CHOPLIN répond que l'accueil de la Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne sera indépendant par rapport aux autres services de la Cité administrative. Dans l'immédiat, dans le cadre du déménagement, la Direction n'a pas émis la volonté d'aligner ce service avec les autres services de la Cité administrative.

M. HUET demande si ces nouveaux horaires seront valables pendant la campagne IR.

Mme BOCCOU précise que le SIP de Mortagne sera ouvert en continu sur 3 dates habituellement fermées. Avec l'APRDV, il n'est pas prévu de recevoir en dehors des plages d'accueil sauf sur demande d'un usager.

Mme QUENTIN indique que la CFDT s'abstiendra sur ce vote. En effet, ces modifications sont à l'initiative des agents et c'est important pour eux. Mais elles traduisent un recul du service public. Les agents n'ont pas d'autre choix que de faire cette demande, notamment du fait des suppressions d'emplois.

Les syndicats FO DGFIP et la CGT Finances publiques s'abstiendront également pour les mêmes raisons.

Le syndicat Solidaires Finances publiques précise que des agents se sont prononcés contre les modifications proposées dans certains sites. Or, la question n'est pas examinée aujourd'hui. Pour Solidaires, la réduction des horaires d'ouverture au public vise à augmenter l'efficacité.

### **VOTE sur l'ensemble des modifications des horaires d'ouverture proposées.**

Pour :	/
Contre:	/
Abstention :	SOLIDAIRES Finances publiques : 2
	CFDT Finances publiques : 1
	CGT Finances publiques:1
	FO DGFIP : 3

### **QUESTION n°2 : Présentation du cahier de consignes pour les agents de service techniques chargés de l'entretien et de la restauration (pour avis, suite au report de l'examen de la question lors du précédent CTL)**

M CHOPLIN rappelle que le nouveau cahier de consignes des agents est examiné sous l'angle des activités secondaires confiées aux agents. M CHOPLIN indique que, suite à la demande des organisations syndicales et de l'agent concerné, il a été convenu que Mme SOHM passe au module 37h30 avec 8 jours ARTT. Son emploi du temps se répartit de la manière suivante : 15 heures par semaine sont consacrées aux tâches de restauration, 15 h aux tâches d'entretien et 7h30 à des tâches administratives de soutien aux équipes. Il faut souligner que cet agent prépare



le concours d'agent administratif. Pour le moment il n'est pas envisagé d'aller plus loin en terme de volume horaire, le second agent technique étant actuellement en absence prolongée.

M. HUET rappelle que le syndicat CFDT est régulièrement intervenu à ce sujet depuis la titularisation des agents en 2014. Le syndicat demande à ce que l'ensemble des agents techniques puissent choisir librement leur module horaire, d'autant que l'agent est volontaire pour exercer des tâches supplémentaires. Ce n'est pas à l'agent titulaire de se plier aux contraintes de gestion de l'administration.

M. BORREDON indique qu'une approche pragmatique a été privilégiée dans ce dossier. Tous les agents n'ont en effet pas la même organisation de travail et la contrainte est de trouver des remplacements sur de courtes périodes. Le passage au module 38h30 pourrait être envisagé en fonction des évolutions à venir.

M. CHOPLIN précise que la restauration collective de Mortagne risque de fermer. Cela va libérer 15 heures hebdomadaires à Mme SOHM pour exercer d'autres tâches, qui ne seront pas dans son cœur de métier.

M. HUET fait remarquer que si le passage de 8 à 13 jours RTT induit de nouvelles contraintes, l'agent concerné doit pouvoir choisir son module horaire, à l'instar de l'ensemble des agents titulaires.

#### **VOTE sur le cahier de consignes d'un agent de service technique chargés de l'entretien et de la restauration (Mme SOHM).**

Pour :	SOLIDAIRES Finances publiques : 2 CFDT Finances publiques : 1
Abstention :	CGT Finances publiques:1 FO DGFIP : 3
Contre:	/

#### **QUESTION n°3 : Bilan budgétaire de l'année 2017 (pour information)**

M CHOPLIN précise qu'il n'est pas toujours facile de comparer d'un exercice à l'autre, du fait des abondements particuliers et des modifications de périmètre.

Il a été tenu compte des remarques de l'an passé et le bilan présenté est plus détaillé.

Voir document préparatoire

Le budget global est en baisse, mais il faut nuancer, puisque les effectifs, le nombre de structures sont aussi en diminution et que des dispositifs comme Clic'ESI viennent atténuer les frais d'affranchissement.

M. VILLAIN demande ce qu'il en est pour l'affranchissement des SPF. En principe, la somme est reversée.

M. CHOPLIN répond que la procédure de rétablissement de crédits s'effectue bien mais prend du temps. Effectivement in fine, cela se compense.

Mme QUENTIN demande confirmation du remboursement à l'euro près des frais de formation professionnelle. Par ailleurs, Mme QUENTIN demande si l'enveloppe du délégué ne pourrait pas compenser l'augmentation des frais de mission qui peut être imputée au rattachement de la DDFIP

de l'Orne à la Délégation Nord.

M. CHOPLIN confirme la prise en charge des frais de formation par l'administration Centrale.

Le Président répond que l'enveloppe du délégué doit être motivée par des problématiques immobilières ou plus structurantes que ce simple motif.

M. OESINGER demande des précisions sur la situation informatique du département (taux de rotation du parc, niveau technique du matériel).

M. DACHICOURT promet un point sur la situation informatique du département lors du prochain CTL.

M. BORREDON indique de manière générale que la situation est bonne et que l'ancienneté moyenne des équipements est maîtrisée. M. CHOPLIN précise que 130 unités centrales sont prévues en 2018 et 65 ont déjà été reçues. Le département est attaché à un renouvellement régulier du matériel, mais il faut aussi faire attention à ne pas sur-renouveler par rapport aux garanties.

M. OESINGER remarque que la ligne « fournitures » est en forte baisse.

M. CHOPLIN répond qu'il n'y a pas de censure sur le matériel fourni aux agents : la dématérialisation est en grande partie responsable de cette baisse.

M. OESINGER demande si les cartes d'achat sont toujours en place.

M. CHOPLIN répond par l'affirmative et précise que les enveloppes étant sous-consommées, elles ont été ajustées aux besoins des services.

M. VILLAIN fait remarquer que la qualité des fournitures est moins bonne que par le passé. Il demande des précisions sur la diminution de la ligne « *achat -location -entretien du matériel* ».

M. CHOPLIN indique que des précisions sur les dépenses de fonctionnement courant seront apportées lors du prochain CTL.

Mme QUENTIN demande s'il y aura un retour sur les produits de la vente des locaux de la Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne.

M. BORREDON répond qu'il n'y a plus de retour ministériel sur les cessions.

M. LESUR demande ce qu'il en est du renouvellement du parc automobile. Le principe de la DG est de remplacer un véhicule pour 2. Est-ce en lien avec le changement du périmètre des missions de géomètres ?

M. CHOPLIN répond que la Direction a besoin de véhicules et qu'une négociation est en cours avec SPIB pour l'achat d'un véhicule neuf.

Le Président précise que le département est vaste et les moyens de transport alternatifs peu développés. Mais la politique ministérielle et interministérielle vise à la réduction du parc automobile.

Mme QUENTIN demande si les véhicules sont mutualisés.

M. CHOPLIN répond que le Trafic est mutualisé avec la CID et la Dircofi utilise également l'un des véhicules.

M. VILLAIN fait remarquer que les frais de mission vont augmenter s'il y a moins de véhicules.

Mme QUENTIN ajoute que des efforts sont faits pour regrouper les services, pour libérer des locaux, mais les dépenses immobilières risquent d'augmenter en 2018. Il n'y a pas de retour positif pour la Direction.

M. BORREDON répond que les doubles frais relatif à la Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne sont transitoires et qu'une fine, des économies seront réalisées (cf p. 5 du document).

Le Président remercie les équipes du service Budget et Logistique pour la qualité du suivi budgétaire réalisé.

*Les sujets suivants sont pris dans un ordre différent par rapport à l'ordre du jour indiqué supra.*

### **QUESTION N°7: Réorganisation du travail des géomètres sur la mission fiscale (pour information)**

Mme BOCCOU présente cette question. La Cour des comptes émet régulièrement des critiques sur la fiabilisation des bases, dans un contexte où la révision des valeurs locatives des locaux des professionnels a permis de lisser les VLLP et où la priorité générale de la DGFIP porte sur des enjeux budgétaires. Sans abandonner l'activité topographique, il s'agit de réduire progressivement les travaux de levé du bâti. Cette modification dans les missions est discutée avec les services concernés et les géomètres, ainsi que les contraintes de formation professionnelle induites. Un groupe de travail sur les méthodes alternatives est également mis en place. La proposition est de réorienter les travaux des géomètres.

Un état des lieux a été réalisé en février par la Direction (identification des besoins en formation, évaluation des compétences fiscales actuelles). Un retour complémentaire sera envoyé à la DG d'ici la fin du mois de mars.

Les orientations actuelles sur les travaux qui pourraient leur être confiés sont les suivants :

- CCID ;
- Relance Lascot (partielle) ;
- Vérification sélective des locaux (VSL) ;
- Association sur des contentieux complexes.

M. LESUR demande si un protocole sera signé entre le PTGC et les SIP.

Mme BOCCOU répond que tous les SIP n'ont pas les mêmes besoins et que l'idée d'un protocole est donc retenue.

M. OESINGER regrette l'abandon de la mission de levées de plans car beaucoup de travail reste à réaliser en ce domaine, la RPCU étant une base perfectible.

Par ailleurs, les géomètres vont faire office de contrôleur dans les SIP cela change leur métier et la doctrine de leur emploi : le CHS CT doit être consulté sur ce point. M. OESINGER estime que le projet est encore très flou et que des chantiers restent à poursuivre. Il soulève la problématique du recrutement sur le métier cadastre, notamment au PELP où l'emploi de catégorie A n'est pas fléché cadastre en tant que tel au TAGERFIP.

Mme BOCCOU confirme que des points restent à préciser puisque l'état des lieux vient juste d'être effectué. Mais ce projet ne consiste pas en un changement complet de la doctrine d'emploi, ni de l'abandon des missions topographiques. Les travaux liés à la constitution de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) ont vocation à se poursuivre. Elle ajoute que la Direction a bien identifié la problématique du PELP au Tagerfip.



En ce qui concerne LASCOT, M. OESINGER indique que les SIP doivent pouvoir juger s'il faut faire une relance ou pas à l'aide de l'info écrite dans le Bloc Notes.

Le Président précise que la Direction sera à l'initiative éventuelle pour inscrire ce point à l'ordre du jour du CHS-CT. Pour le moment, il n'y a pas de changement fondamental dans les missions.

M. LESUR demande si une démarche partenariale sera engagée avec les collectivités locales dans le cadre de la Vérification Sélective des Locaux (VSL)?

Mme BOCCOU répond qu'il n'y a pas de signature de convention de partenariat pour le moment, mais que cela permettrait de valoriser la mission et de se faire aider.

M. VILLAIN estime qu'une VSL demande plus de temps qu'une déclaration de bâti. Si on veut assainir la base fiscale, la charge sera plus importante. M. VILLAIN demande si les CCID sont tenues de manière partagée. Celles-ci concrétisent le travail réalisé en amont.

Mme BOCCOU le confirme.

M. LESUR précise que la VSL pose des problèmes dans le cadre de l'alimentation de l'IR, d'où l'importance de la communication entre les différents intervenants.

M OESINGER fait remarquer que les géomètres n'ont jamais mis à jour les évaluations dans MAJIC par le passé.

Mme BOCCOU précise que cela permet un appui technique dans l'évaluation.

Mme JUIGNET indique que si les SIP en ont l'opportunité, ils vont tous demander l'aide du PTGC. Elle ajoute qu'il faut faire attention à ne pas trop surcharger l'activité des géomètres.

Mme BOCCOU le concède, c'est pourquoi il n'est pas prévu de leur confier l'intégralité de la relance LASCOT. Il faut envisager l'articulation avec les SIP mais les services ont déjà l'habitude de travailler ensemble. La charge doit être absorbable, en sachant aussi qu'un contrôleur au PTGC n'est pas géomètre.

Mme JUIGNET demande où arrivera une H1 ? Est-ce que ce sera à la carte ou certaines démarches seront -elles homogènes ?

M OESINGER craint une transformation complète de la doctrine d'emploi et donc un certain malaise pour la profession.

*Les débats sont interrompus pour la pause méridienne et reprennent à 13h40.*

#### **QUESTION N°4: Bilan de l'Accueil personnalisé sur Rendez-Vous (APRDV) (pour information)**

Mme BOCCOU indique que le bilan fait apparaître une bonne appropriation par les services. Il est envisagé d'ouvrir aux trésoreries la possibilité de prendre rendez-vous pour les SIP, sur les plages horaires proposées. Ce dispositif est satisfaisant pour les agents (préparation du dossier en amont) et pour les usagers, qui n'ont pas besoin de revenir. Au 27/03/2018, 268 rendez-vous ont été pris.

M. HUET demande si un retour est fait sur les problèmes éventuels liés au cadencement.

Mme BOCCOU répond que la durée d'un RV est toujours de 20 minutes. La DG examine actuellement la possibilité de paramétrer la durée des entretiens.

M. VILLAIN demande des explications sur les 20 % de demandes non honorées.

Mme BOCCOU répond que cela est dû notamment à l'efficacité du contre-appel, qui permet de bien cerner la question et qui évite aussi parfois le déplacement.

M. VILLAIN estime que l'APRDV officialise un système qui existait déjà.

Mme BOCCOU répond que cette formalisation en augmente l'efficacité.

Mme JUIGNET demande comment le dispositif s'applique aux Centres de contact ?

Mme BOCCOU répond qu'on ne peut limiter l'ouverture à l'extérieur, l'application est donc ouverte à tous les départements.

Mme JUIGNET insiste sur le fait que l'application doit être correctement remplie, notamment au niveau des numéros de téléphone permettant le contre-appel.

M. LESUR fait remarquer que l'onglet est assez difficile à trouver dans un premier temps sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

#### **QUESTION N°5 : Plan de communication sur le Prélèvement à la Source (PAS) (pour information)**

A l'issue de la télédéclaration en ligne, les contribuables pourront obtenir le taux de prélèvement personnalisé prévu. Les Centres de contacts sont totalement consacrés aux questions sur le PAS pendant la campagne.

*Au niveau local : voir document préparatoire sur les actions de communication.*

L'accent est mis sur les collectivités locales et les établissements publics. Au niveau de la formation professionnelle en interne, une e-formation ainsi que des journées en présentiel sont proposées.

Au niveau national, une communication particulière dans les médias est prévue.

Mme QUENTIN fait remonter l'inquiétude des agents d'accueil par rapport à la campagne IR. Le PAS est présenté comme une simplification, mais en est-ce vraiment une pour les usagers (notamment les retraités)? Quelles seront leur réaction pendant la campagne ? Il reste des zones d'ombres et les usagers risquent d'avoir de nombreuses questions.

Le Président répond qu'il a présenté le dispositif à 160 personnes au Conseil départemental et les questions ont été autant basiques que complexes. La seule obligation pour les contribuables est de remplir la déclaration d'impôts.

M. LESUR indique que c'est un changement culturel : on passe de la culture du calcul de l'IR (modification mensualité ou tiers), à l'individualisation d'un taux et à GESPAS.

Le Président indique qu'il n'y aura plus le décalage d'un an, que les prélèvements pourront être modulés. Il faut aussi avoir à l'esprit que de nombreux usagers sont non imposables.

Mme BOCCOU ajoute qu'en 2019, il y aura la distinction entre revenus exceptionnel ou pas et les crédits d'impôts. En matière de communication, une vidéo de deux minutes a été mise en ligne



récemment. Dans le département, la charge en matière de communication a été prise en charge en quasi totalité par la Direction.

Mme JUIGNET demande comment fonctionne Consult'PAS ?

Mme BOCCOU répond que l'application se positionne entre les infos entrantes et sortantes. Elle permet d'intégrer des informations en provenance de l'extérieur. Il faut voir quelles sont les informations qui seront présentes, les données collectées et les anomalies éventuelles. L'application donne des notions sur le recouvrement. Elle pourra servir aussi au contrôle fiscal.

M. HUET demande à cet égard quand les formations PAS à destination du contrôle fiscal seront organisées. Il demande aussi comment cela se passe si l'employeur fait défaut : obligera-t-on les contribuables à reverser ?

Mme BOCCOU répond que les sommes non prélevées apparaîtront en n+1 sur la déclaration d'impôt, mais que le recouvrement sera alors recherché contre le seul employeur. Le BOFIP contrôle et contentieux sur le PAS paraîtra en novembre 2018. Les formations à destination des vérificateurs seront donc organisées dans un 2<sup>e</sup> temps.

Mme QUENTIN fait remarquer que le PAS aura une incidence en matière de quotité saisissable.

M. BORREDON répond que le taux de poursuite bancaire positif étant seulement de 10 à 15 %, l'impact à ce niveau sera à priori limité.

Mme BOCCOU évoque la vidéo d'une minute, obligatoire en préalable à la télédéclaration. Celle-ci pourra être neutralisée sur les ordinateurs d'accueil dans les SIP.

#### **QUESTION N°5 : Déménagements de la Trésorerie d'Alençon Ville et campagne et de la Paierie départementale à la Cité administrative (pour information).**

M CHOPLIN présente ces dossiers.

En ce qui concerne la paierie départementale, les deux localisations sont distantes de 500m. Le métier n'évolue pas mais le service sera désormais fermé au public (mise en place de l'accueil sur rendez-vous). La caisse sera transférée à la Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne. Le service conserve ses plages horaires fixes et variables. Les locaux sont déjà adaptés à la DDFIP.

Pour la Trésorerie d'Alençon Ville et campagne, le déménagement concerne uniquement le secteur local et amendes. La trésorerie occupera des locaux auparavant affectés à la Préfecture. Les travaux de cloisonnement, financés par l'administration centrale s'élèvent à 18000 €. Le service bénéficiera d'un accueil et d'une caisse indépendants. Par rapport aux conditions actuelles, l'environnement sera plus fonctionnel.

M. HUET demande quel est le calendrier de l'opération.

M. CHOPLIN répond que le déménagement aura lieu avant la fin du mois de juin pour associer le maximum d'agents. Pour la Paierie, l'opération se déroulerait plutôt début juin.

M. OESINGER demande si des entreprises interviennent dans ce cadre.

M. CHOPLIN répond que les opérations de déménagement sont internalisées (recours à des vacataires ou aux entreprises d'insertion habituelles) et les volumes ne sont pas si importants du fait de la dématérialisation. Il précise qu'il ne sera pas demandé aux agents de porter les cartons mais seulement de préparer le déménagement. En ce qui concerne les travaux, il convient de

passer par les marchés régionaux en plomberie, électricité et menuiserie.

Mme QUENTIN indique que les usagers du SIP ou du SIE risquent de ne pas comprendre pourquoi on les renvoie à la caisse rue du Pont Neuf pour les paiements en numéraire alors que la caisse de la Trésorerie acceptera le numéraire. Mme QUENTIN demande aussi pourquoi la caisse de la Paierie est déportée sur celle de la Trésorerie ?

M. BORREDON précise qu'il n'y a plus de pertinence à ce que la Paierie ait une caisse au regard des volumes très limités. Mais effectivement, la question de la cohérence des caisses des services présents sur la Cité administrative est à revoir. Il convient de ne pas régresser dans ce dispositif.

Le Président ajoute que la problématique des amendes a aussi imposé la conservation d'un point en numéraire.

M. VILLAIN signale une erreur dans le document puisque les SPF disposent encore chacun d'une caisse. Il revient d'ailleurs sur le sujet puisqu'un TPE multi flux devait être proposé aux services en 2018.

Mme QUENTIN demande ce que la Direction entend par « démarche d'accompagnement de l'agent Berkani ».

M. CHOPLIN répond que le contexte est particulier puisque l'agent concerné est en arrêt maladie prolongé. Sa situation va faire l'objet d'un examen particulier, dans le cadre de la démarche d'accompagnement prévue mais aussi dans le cadre de sa situation médicale.

#### **QUESTION N°8 : Organisation du service Ressources humaines en environnement SIRHIUS (pour information)**

M. CHOPLIN précise qu'il y a deux phases dans le dispositif : il convient de décorréliser la bascule complète dans l'application SIRHIUS de fin mai 2018 avec la mise en place de la nouvelle organisation des RH en janvier 2019. Pour le département, le CSRH de Tours, expérimentateur depuis 2013 sera le service prestataire.

Au projet de loi de finances, 1 B a été supprimé sur le service RH, mais les effectifs du service sont conservés en l'état jusqu'à la fin de l'année 2018, du fait de l'organisation des élections professionnelles et de la charge de travail jusqu'à la fin de l'année.

M. VILLAIN s'interroge sur les absences ayant un impact en paie.

M. CHOPLIN répond que les absences seront validées dans le cadre du circuit classique via l'espace agent.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Recrutements de services civiques

M. CHOPLIN indique que 14 possibilités de recrutement sont offertes au département dans le cadre de deux vagues : du 15/03/2018 au 15/11/2018, puis du 15/09/2018 au 15/03/2019. La vague précédente est présente jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, ce qui permet de réaliser un tuilage. Le responsable de service valide le recrutement des jeunes et c'est un important point d'adhésion au dispositif.

M. OESINGER demande combien les VSC sont payés.

M. CHOPLIN indique qu'ils sont rémunérés 575 € nets pour 24 heures de travail. Par ailleurs, la Direction les recrute aussi comme auxiliaires quand le responsable du service est d'accord et une lettre de recommandation est établie.



M. LESUR indique qu'il était intervenu lors d'un précédent CTL sur le niveau de formation des VSC qui était inadapté. Il demande si la formation s'est améliorée.

M. CHOPLIN précise que le calendrier de formation est anticipé, qu'il y a une e-formation et une formation.

M. OESINGER demande des retours sur l'expérience des gilets.

M. CHOPLIN répond que tous les VSC ne portent pas les gilets, mais ils sont fortement incités à le faire. Il ajoute qu'aucune nouvelle agression n'a été constatée depuis 12 mois.

- Recrutement de contractuels handicapés.

Deux agents contractuels handicapés sont recrutés en 2018 : 1 B au 2/10/2018 au SIP/ SIE de Mortagne et 1C au 15/06/2018 au SPF Alençon 4. Ce dernier sera par ailleurs recruté en tant qu'auxiliaire au SPF du 14 mai au 15 juin, avant son départ pour l'ENFIP jusqu'à la fin du mois de juillet.

- Gel d'un emploi de catégorie C sur la RAN de l'Aigle.

Avant cette prise de décision, la Direction a effectué le bilan coût / avantage pour la RAN, les agents et le département. Cette décision permettrait l'accueil d'un agent du SIP/ SIE qui ferait jouer une garantie à résidence. Cela éviterait, dans cette hypothèse, des surnombres éventuels et d'avoir d'ores et déjà un poste libre, sans préjuger du choix des agents.

M. OESINGER demande quelle est la situation des emplois sur la trésorerie.

M. BORREDON répond que la trésorerie est actuellement à l'équilibre. Il précise que le fait de demander ce gel n'implique pas la perte d'une chance d'avoir des arrivées de cadre C sur le département. Les postes vacants induisent des arrivées sur le principe.

- Pont naturel du mois de mai.

Mme QUENTIN indique qu'une note du 20/03/2018 de la Direction générale informe de la fermeture de l'application Hélios le 11 mai prochain. Il sera donc impossible d'ouvrir au public pour les trésoreries. Or, le pont naturel décidé pour la DDFIP de l'Orne est positionné le 9 mai. Mme QUENTIN demande si des dispositions particulières seront prises pour les trésoreries le 11 mai.

Le Président répond qu'un débat a eu lieu en CTL, un vote a été effectué il y a trois mois et collectivement le choix s'est porté sur le 9 mai. Il est désormais compliqué de revenir sur cette décision. Le Président n'est pas favorable à l'ajout d'un quatrième jour de pont naturel, si proche de la date limite de déclaration des revenus.

M. VILLAIN indique que la discussion initiale lors du CTL de décembre 2017 était d'étendre justement à l'octroi d'un 4ème jour.

Le Président indique qu'il n'a pas d'opposition à ce que les trésoreries soient fermées le 11 mai. L'information devra être portée à la connaissance de la Direction.

- Formations et accès au RIA

M. VILLAIN indique qu'il y a toujours un problème relatif aux droits d'entrée des collègues stagiaires qui accèdent au RIA. Des agents sont encore obligés de déboursier plus que le remboursement forfaitaire dans le cadre des frais de déplacement.

M CHOPLIN répond qu'une réponse sera apportée avant le prochain CTL.

- Compte rendu des jours de grève

M. LESUR demande à ce que le nom des structures fermées lors des jours de grève soit



communiqué aux organisations syndicales.

Il est pris note de cette demande.

Mme QUENTIN fait remarquer qu'il y avait une erreur dans le dernier compte rendu de grève, le syndicat CFDT Finances publiques n'apparaissant pas dans les organisations ayant appelé au mouvement. Mais elle a su ensuite que l'erreur était dans le fichier national et que ce n'était pas dû à la Direction locale.

Pour conclure sur le dialogue social, le Président indique qu'il souhaite :

- des rencontres plus régulières avec les organisations professionnelles ;
- une approbation plus régulière des procès verbaux ;
- la tenue de davantage de CHSCT ;
- une fixation anticipée des CTL.

Il précise que le prochain CTL aura lieu le 7 juin.


L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15h30.

La Secrétaire,



Cécile JUVENCEL

Le Président,



Régis DACHICOURT

Le Secrétaire – adjoint



Michel LESUR

*Déclaration liminaire des élus CFDT au CTL du 29/03/2018*

Monsieur le Président,

A l'heure où vous réunissez ce CTL, le Premier Ministre s'apprête à communiquer sur les réflexions de la Mission CAP 2022. Ces réflexions, vous n'êtes pas sans le savoir, n'augurent rien de serein pour la fonction publique, et encore moins pour la DGFIP qui, une fois de plus, ne manquera pas d'être en première ligne...

Qui absorbera en grande partie les 50 000 suppressions d'emplois annoncées dans la Fonction Publique d'Etat ?

Quelle sera la place de la DGFIP dans le nouveau modèle de fonction publique, ou ce qu'il en restera ? Car, non seulement l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la DGFIP fait craindre que dès 2019 les suppressions d'emplois atteignent des niveaux jamais observés, mais qu'en sera-t-il de son devenir ? De ses structures ? De ses missions ? Et même de celles qui jusqu'alors étaient considérées comme intouchables ?

L'inquiétude et le désarroi sont grands parmi les agents, et ce, quels que soient leurs grades et leurs missions. Désormais, nul n'est à l'abri d'une réforme, d'une suppression, d'un abandon de sa mission et de son transfert au privé... Non, personne n'est à l'abri ... Pas même la direction d'un « petit » département comme le nôtre, quand on sait que la Cour des Comptes préconise de passer de 110 directions à 40 ...

La DGFIP n'est pas une des priorités dégagées par le gouvernement en matière d'action publique...

Alors, à l'heure où celui-ci annonce sa volonté d'organiser une large concertation avec les agents publics pour « Refonder le contrat social avec les agents publics » - des mots (m o t s) qui sonnent bien, mais sur lesquels la CFDT exprime ses plus grandes réserves au vu des options présentées dans le document soumis à la concertation des fédérations de fonctionnaires - les agents eux, ont un ~~de~~ tout autres rendez-vous : menaces sur leurs missions, suppressions d'emplois, nouvelles restructurations et fermetures de services, ce sont leurs conditions de travail au quotidien qui se détériorent ... et leur rendez-vous à eux, il est avec des maux (m a u x) qui sonnent moins bien aux oreilles de nos dirigeants, mais dont le poids se fait de plus en plus prégnant : souffrance au travail, risques psycho-sociaux, tensions hiérarchiques, burn-outs, et je m'arrêterai là ...

Ce n'est pas un hasard si près de 40% des agents de la DGFIP ont fait grève au niveau national.

La CFDT dénonce des réformes précipitées et incessantes qui relèvent plus de l'idéologie que d'une réelle réflexion sur l'amélioration du service public. Une modernisation de notre administration, oui ! La CFDT est prête à en débattre. Mais ce qui se joue aujourd'hui c'est la destruction de notre outil de travail et celle d'un service public jusqu'alors reconnu. Derrière chaque suppression de structure, de poste, de mission, se trouve un homme, une femme, qui chaque jour essaie de maintenir la qualité de notre service public, des agents qui ne se sentent plus ni reconnus, ni aidés...

Blocage du point d'indice, gel des mesures PPCR, instauration d'un jour de carence, réforme des règles de gestion, de recrutement, de promotion... hausse de la CSG à terme non compensée ...la liste est longue des réponses apportées par l'Administration à la souffrance de ses agents ... Mais permettez à la CFDT de douter que ce soient les bonnes !

**Les élus CFDT en CTL :**

**Marie-Christine QUENTIN, Jacques HUET (suppléant).**